

Le traitement de l'Assurance-crédit

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous domaines d'activité**

Code(s) NAF : **64.11Z**, **66.29Z**, **65.20Z**, **65.11Z**
Code(s) NSF : **313n**
Code(s) ROME : **C1202**, **C1104**, **C1102**, **C1101**
Formacode : **41036**

Date de création de la certification : **10/01/2007**

Mots clés : **risques bancaires**, **Banque et assurance**,
RISQUE, **Assurance**

Identification

Identifiant : **2789**

Version du : **06/06/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **Neant**

Non formalisé :

■ [L'Assurance emprunteur](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'assurance-crédit a pour objet de garantir l'assuré contre les risques de défaillance de son client par suite d'insolvabilité dans les conditions définies au contrat.

L'assurance-crédit suppose une compétence de haute valeur, qui aborde des savoir-faire multiples et de haute technicité.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Néant

Descriptif général des compétences constituant la certification

Prévention du risque d'impayé.

- Utiliser les ratios en identifiant la solvabilité de l'entreprise et la fiabilité de la clientèle tout en combinant l'environnement économique pour accorder, limiter ou refuser les garantis d'assurance-crédit.
- Assurer l'entreprise conforme aux critères d'acceptabilité pour l'assureur pour la protéger dans les meilleures conditions.
- Définir l'encours maximum acceptable par l'assureur pour garantir un client donné.
- Déterminer le coût de la prime en fonction de la qualité de clientèle ; du chiffre d'affaire et de la sinistralité passée pour formaliser au client.

Recouvrement contentieux et indemnisation.

Public visé par la certification

Tous publics

- Traiter les impayés en respect des conditions spécifiques du contrat pour réclamer, au nom de l'assuré, les sommes échues et non payées auprès de son client.
- Mettre en œuvre les indemnités à régler au client puis assurer les subrogations de paiement dans les meilleures conditions.
- Assurer l'indemnisation de l'impayé pour respecter les limites de l'agrément préalablement accordées.

Modalités générales

Formation continue en inter ou en intra entre 14h et 28 h

Formation organisée en 2 modules

Module 1 : Prévention du risque d'impayé

Module 2 : Recouvrement contentieux et indemnisation

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La compétence concernant le traitement de l'assurance-crédit permet à l'individu d'arbitrer les risques potentiels posés par les clients et par conséquent d'émettre des avis motivés. Le collaborateur sera apte à suivre l'évolution du client et à l'accompagner, le cas échéant, dans la récupération des créances dues. Cette compétence à haute valeur correspond au besoin des entreprises et permet ainsi de maintenir voire développer l'employabilité du collaborateur.

Pour l'entité utilisatrice

La certification contribue à la professionnalisation de l'activité relative à l'assurance-crédit. Les collaborateurs ayant acquis cette compétence permettent à la société d'assurance de bénéficier de dossiers traités en amont en pratiquant la sélection des risques dans les meilleures conditions pour assurer un arbitrage pertinent. Cette sélection est une nécessité pour la société d'assurance car elle joue aussi un rôle préventif important en évitant à l'assuré de traiter avec des entreprises peu sûres. La compétence permet aussi de gérer au mieux les étapes d'un recouvrement jusqu'à l'indemnisation sur la base de la couverture consentie au préalable. La compétence « Le traitement de l'Assurance-crédit » est un enjeu primordial pour la société d'assurance.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun prérequis particulier mais une connaissance de l'Assurance est favorable

Centre(s) de
passage/certification

Compétences évaluées

Prévention du risque d'impayé.

- Utiliser les ratios à partir du bilan en identifiant la solvabilité financière de l'entreprise, en tenant compte de la fiabilité de la clientèle et en combinant le tout avec l'environnement économique pour accorder, limiter ou refuser les garanties d'assurance-crédit demandées par un client.
- Assurer l'entreprise conforme aux critères d'acceptabilité pour l'assureur pour le protéger dans les meilleures conditions en lui proposant une couverture globale ou une couverture au cas par cas.
- Définir l'encours maximum acceptable par la société d'assurance pour garantir un client donné.
- Déterminer le coût de la prime en fonction de la qualité de la clientèle, du chiffre d'affaire et la sinistralité passée pour formaliser au client.

Recouvrement contentieux et indemnisation.

- Organiser la récupération des sommes dues par le client final en veillant à ce que ce reversement soit effectué avant toute démarche d'indemnisation.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

■ Ecole Supérieure
d'Assurances - ESA 13
rue Fernand Léger -
75020 Paris

Plus d'informations

Statistiques

Depuis 2007, 125 participants

Autres sources d'information

<http://www.esassurances.com>